



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2970

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Subventions aux associations et structures intervenant dans le domaine de la santé et du développement social - Année 2018

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burriland, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneynre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-2970**

commission principale :	développement solidaire et action sociale
objet :	Subventions aux associations et structures intervenant dans le domaine de la santé et du développement social - Année 2018
service :	Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Ce rapport a pour objet de soumettre au Conseil les subventions aux associations locales et métropolitaines de droit commun intervenant dans le champ de la santé et du développement social

La Métropole de Lyon poursuit depuis 2015 son intervention auprès des associations locales et métropolitaines par le biais de subventions annuelles, instruites par les territoires.

Conformément à la délibération cadre du Conseil de la Métropole n° 2017-2181 du 18 septembre 2017 portant orientation de la politique métropolitaine en direction de la Vie Associative, les subventions aux associations sont toutes portées à partir de 2018 par chacune des directions opérationnelles concernées dont la Direction santé et développement social.

Dans un objectif de cohérence, toutes les demandes de subvention rattachées à la santé et au développement social sont intégrées dans une même délibération.

II - Programme d'actions pour 2018

Pour 2018, 27 dossiers de subventions ont été déposés. Il est proposé de soutenir 15 projets.

Le montant total des propositions pour 2018 est de 120 000 €, selon le détail suivant :

Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subvention 2017 (en €)	Proposition 2018 (en €)
Association nationale des praticiens du droit et des prestations sociales (ANAPPS) Lyon 3°	édition d'un guide à destination des travailleurs sociaux	0	0
Association pour la solidarité, l'entraide et l'initiative en Rhône-Alpes (ASEI) Lyon 3°	actions de solidarité et d'entraide	0	0
Association le Mas Lyon 7°	dispositif d'accompagnement des victimes d'infractions	4 420	5 000

Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subvention 2017 (en €)	Proposition 2018 (en €)
Association bagage'rue Lyon 1er	service de consigne et de bagagerie, spécialement à l'intention des personnes sans domicile fixe	0	3 000
Banque alimentaire du Rhône Décines Charpieu	collecte et distribution de denrées alimentaires	18 000	18 000
Collectif alimentaire décinois (CADIS) Décines Charpieu	soutien alimentaire aux personnes démunies	0	0
Conseil départemental de l'accès au droit du Rhône (CDAD) Lyon 3°	mise en œuvre d'une politique d'accès au droit pour tous. Mise en œuvre d'un Bus du Droit permettant d'intervenir sur l'ensemble du territoire métropolitain	17 600	37 000
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Rhône (CDIFF) Lyon 1er	accueil, information et orientation des femmes sur le champ de l'accès au droit, l'emploi, la vie professionnelle et familiale	7 050	8 000
Association Crésus Rhône Lyon 3°	accompagnement de personnes en difficultés financières et budgétaires	0	0
Entr'aide protestante Lyon 7°	soutien aux familles en difficultés sociales, notamment par le biais d'épiceries sociales	5 260	5 200
Entraide rédactionnelle et informations sociales (ERIS) Villeurbanne	accueil, orientation, aide à la rédaction de courriers et aux démarches administratives	0	0
Femmes solidaires Lyon 6°	défense des droits des femmes - action pour l'égalité femmes- hommes	900	1 200
Groupement des épiceries sociales et solidaires Rhône-Alpes (GESRA) Villeurbanne	soutien au développement des épiceries sociales	0	0
Jalmalv Rhône Lyon 4°	formation de bénévoles pour l'accompagnement de personnes en fin de vie	900	500
Jeunesse atteinte de mucoviscidose (JAM) Mions	accompagnement des malades de mucoviscidose et de leurs familles	0	0
Juste et bien Lyon 6°	accompagnement des usagers dans la défense de leurs droits	0	0
Keep smiling Lyon 3°	action de prévention et de réduction des risques et dommages en espaces festifs	0	0
Mission régionale d'information sur l'exclusion Rhône-Alpes Lyon 7°	information sur les questions liées aux problèmes de pauvreté, précarité, exclusion. Lutter contre l'exclusion et la précarité.	0	0
La passerelle d'eau de robec Lyon 1er	épicerie sociale et solidaire	1 500	1 500
Mouvement du nid Lyon 7°	rencontre et accompagnement de personnes prostituées	1 690	1 700

Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subvention 2017 (en €)	Proposition 2018 (en €)
Passerelles buissonnières Lyon 1er	accueil et accompagnement de femmes en rupture sociale	1 800	1 000
Restaurants du cœur Lyon 8°	lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans le domaine alimentaire	8 840	9 000
Secours catholique Villeurbanne	lutte contre la pauvreté et les exclusions	7 050	7 100
Secours populaire français Lyon 7°	lutte contre la pauvreté, accès aux vacances, prévention des inégalités	17 860	17 800
Sos amitié France Villeurbanne	écoute des personnes en souffrance	0	0
Urgence social rue (USR) Villeurbanne	organisation de tournées nocturnes en direction des plus démunis	0	0
Viffil Sos femmes Villeurbanne	accompagnement de femmes victimes de violences	3 750	4 000
Total		96 620	120 000

III - Modalités de versement

Pour le Conseil départemental de l'accès au droit du Rhône (CDAD du Rhône) qui bénéficie d'une subvention supérieures à 23 000 €, une convention sera à passer avec la Métropole qui définira, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

Concernant les subventions inférieures au seuil de 23 000 € et qui ne feront pas l'objet d'un conventionnement spécifique, leur versement sera effectué en une seule fois au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle elles sont dues.

Quel que soit le montant de subvention accordé, toutes les associations sont tenues d'adresser à la Métropole un bilan annuel précisant les actions réalisées ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2018, des subventions de fonctionnement d'un montant de 120 000 € au profit de 15 associations locales de droit commun telles que réparties ci-dessus,

b) - la convention à passer pour l'année 2018 entre la Métropole et le CDAD, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention qui lui a été attribuée.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 120 000 €, sera imputée sur les crédits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P39O3611A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.